



# Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 183 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • MARS 2025

# Actualité technique

# HERNIE DES CRUCIFERES En haut à gauche :

En haut à gauche : Champ de colza en Île-de-France © DRIAAF-SRAL

En haut à droite : Parc Caillebotte à Yerres © DRIAAF-SRAL La hernie des crucifères est une maladie provoquée par le champignon de sol *Plasmo-diophora brassicae*. L'infection se déroule à l'automne avec des températures de 20-25°

C et une forte humidité des sols. A la reprise de végétation, on observe un flétrissement temporaire du feuillage par temps chaud, un feuillage sénescent, un retard de croissance et jusqu'à des disparitions de pieds. Le système racinaire présente de nombreuses galles dont l'intérieur est blanc.

Les spores peuvent subsister à l'intérieur du sol pendant plus de dix ans et infecter n'importe quelle crucifère qui suit dans la rotation (chou, navet, radis, moutarde) ainsi que des adventices. La maladie se développe préférentiellement dans les sols limoneux, hydromorphes, battants et acides.



Pieds de cola avec hernie - Yvelines - 2007 (photo DRIAAF-SRAL)

Terres Inovia propose une enquête en ligne pour cartographier la progression de la maladie :

https://www.terresinovia.fr/-/enquete-hernie-des-cruciferes

En Île-de-France, la maladie est historiquement présente dans le sud des Yvelines (secteurs Rambouillet, Hermeray, Saint-Pierre-du-Perray), et un signalement l'an passé vers Villeneuve-en-Chevrie (nord 78).

## INFOS DIVERS ORGANISMES NUISIBLES

La **cicadelle à ailes brunes** (*Pochazia shantungensis*) n'était présente jusqu'ici que dans le sud de la France (PACA, Occitanie, Corse). En janvier 2025, quatre larves ont été détectées dans la région Grand-Est (Haut-Rhin) dans une petite serre d'un jardin botanique sur une espèce d'arbre rare (*Sophora toromiro*) cultivée à partir de semences. Toutes les plantes-hôtes présentes dans la serre ont été inspectées, mais aucun autre spécimen n'a été trouvé (source OEPP).

Fiche Pochazia

La **noctuelle légionnaire d'automne** (*Spodoptera frugiperda*), en provenance d'Afrique, a déjà été signalée en Turquie, à Chypre, en Grèce et en Roumanie. Les autorités bulgares ont informé avoir réalisé également des captures en 2023 dans des pièges en forêt et dans des parcelles de maïs. Il n'y a pas eu de nouvelles détections en 2024 (source OEPP).

Fiche Spodoptera

Plusieurs espèces d'**altises** du genre *Epitrix* peuvent être présentes sur les pommes de terre. L'espèce communément piégée, notamment dans la région, est *Epitrix pubescens*. D'autres espèces sont classées comme organismes de quarantaine pour l'Union européenne : *Epitrix cucumeris, Epitrix papa* (anciennement *similaris*), *Epitrix subcrinita* et *Epitrix tuberis*. Outre les piqûres des adultes sur le feuillage, elles provoquent des dégâts sur les tubercules par les larves. Des détections ont déjà été réalisées au Portugal et en Espagne. L'Italie a informé de la détection en 2024 sur son territoire (région de Campanie) d'une nouvelle espèce : *Epitrix brevis*. Il s'agit du premier signalement en Europe. Il a été fait sur des morelles noires au bord d'une route de montagne. Jusqu'à présent, elle n'avait été signalée qu'au Canada et aux États-Unis (source OEPP).

Fiche Epitrix

En France, la bactérie responsable de la **pourriture brune de la pomme de terre**, *Ralstonia solanacearum*, a été détecté par la DRAAF Centre-Val-de-Loire dans un échantillon d'eau collecté dans la rivière Loir, sur la commune de Cloyes-les-Trois-Rivières (28), près de Châteaudun. Pour rappel, La Mauldre, dans les Yvelines, fait toujours l'objet de mesures de gestion suite à la détection de cette bactérie dans cette rivière en 2014 et 2015. Elle n'a pas été retrouvée depuis et si c'est le cas encore en 2025, l'interdiction d'irrigation des solanacées à partir de la rivière sera levée.

Dans un avis de février 2025, l'ANSES émet une alerte sur un nouveau virus émergent de la tomate : le **tomato fruit blotch virus** (ToFBV). Les premières détections du ToFBV en Europe ont eu lieu en Italie en 2018, puis au Portugal, en Espagne, en Slovénie, en Grèce et en Suisse. En France, le ToFBV a été détecté en 2023 et 2024 dans six départements du sud de la France (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie). Sa présence pourrait toutefois déjà remonter à 2017.

Les dégâts observés sont restreints aux fruits et se caractérisent par de fortes décolorations et des déformations les rendant non commercialisables. L'absence de symptômes sur feuilles et l'apparition tardive des symptômes sur fruits pendant la période de production limitent l'anticipation d'éventuelles mesures de gestion. L'acarien *Aculops lycopersici*, responsable de l'acariose bronzée de la tomate est suspecté d'être un vecteur de transmission.

Jusqu'à récemment, le ToFBV était associé à d'autres virus comme le pépino mosaic virus (PepMV) et/ou le tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) suggérant que la co-infection jouerait un rôle dans l'expression des symptômes. Néanmoins, un signalement récent de mono-infec-



Symptômes de Tofbv (source OEPP)

tion dans une production de tomates sous serre en Flandre révèle la capacité du ToFBV à produire des dégâts sans aucune co-infection avec d'autres virus signale l'ANSES.

# **DIVERSIFICATION DES CULTURES**

Le GIS Grandes Cultures a organisé, en collaboration avec Axéréal, la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val-de-Loire, l'ESA, INRAE, Terres Inovia et Végépolys Valley, ses rencontres régionales portant sur le thème de la diversification des systèmes de grandes cultures, le 19 décembre 2024 à Orléans.

Ces rencontres ont réuni environ 70 participants et permis d'évoquer les principaux intérêts des pratiques de diversification des cultures et les moyens de leur mise en œuvre. La journée a aussi été consacrée à l'intervention d'acteurs témoignant d'initiatives de diversification à différentes échelles en région Centre–Val-de-Loire et dans d'autres territoires français. Enfin, la table ronde à l'issue de la journée a permis d'évoquer les principaux leviers permettant de favoriser ces pratiques, qu'ils soient réglementaires, organisationnels, financiers, etc.

Accéder aux présentations

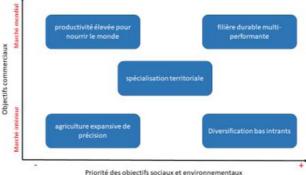
# LES GRANDES CULTURES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un séminaire concernant la prospective des filières grandes cultures face au changement climatique a été organisé par FranceAgriMer le 10 janvier 2025, à Orléans. Cette journée réunissait une cinquantaine d'acteurs des régions Centre-Val-de-Loire et Île-de-France. Ce travail de prospective résulte du comité grandes cultures « Atténuation et adaptation au changement climatique », qui s'était réuni au salon de l'agriculture 2024, et qui avait décidé d'engager un débat sur les scénarios d'adaptation au changement climatique à travers 6 journées débats dans les différents bassins de production en France. Le séminaire d'Orléans fut la dernière journée de ce tour de France. Les acteurs présents représentaient différents maillons de la filière, dont les exploitants agricoles (31%), l'administration (31%), les OP et interprofessions (12%), les acteurs en amont et en aval de la production agricole (20%) et les instituts techniques et de recherche (6%).

Le but de cette journée était de discuter de cinq scénarios prospectifs définis en amont de la journée par un groupe de travail. Ces scénarios se distinguaient par deux axes stratégiques : d'une part, les objectifs sociaux et environnementaux (usage des produits phytopharmaceutiques, engrais, eau, robotique, etc.), et d'autre part les objectifs commerciaux (marché intérieur ou marché international).

### Les 5 stratégies obtenues étaient :

- une diversification bas intrants qui exerce peu de pressions sur les ressources et tournée en priorité vers le marché intérieur,
- une agriculture expansive de précision qui exerce davantage de pressions sur les ressources notamment en terres labourables et cherchant à se détacher du commerce mondial, notamment des importations,
- une filière durable multi-performante qui cherche à minimiser son impact environnemental tout en restant connectée au marché international,
- une productivité élevée pour nourrir le monde qui exerce une forte pression sur les ressources pour répondre aux exi-



Orientation des 5 stratégies en fonctions des objectifs commerciaux, sociaux et environnementaux

gences du marché mondial,

- une spécialisation territoriale qui tente de répondre aux contraintes climatiques par une organisation du territoire fortement différenciée en fonction d'objectifs commerciaux assignés.

La prospective n'a pas pour objectif d'être prédictive. Elle consiste surtout à éclairer l'avenir en imaginant des « futurs possibles ». Les scénarios définis mènent ensuite à dresser des stratégies d'adaptation pour les différents acteurs de la filière.

Dans le premier atelier de la journée, les participants étaient amenés à définir, par petits groupes, les enjeux et conséguences de chacune des trajectoires au niveau technique. en matière d'acteurs et de territoire, sur le plan des marchés et sur l'organisation des politiques publiques. Ces retours ont permis de définir des attitudes stratégiques pour chaque scénario. Les participants devaient ensuite proposer des actions afin d'orienter la réalisation des différents scénarios en fonction de l'intérêt qu'ils y portaient (favoriser/ défavoriser/anticiper l'advenue du scénario, le placer en veille, ou ne rien faire).

Deux tiers des votants ont ainsi souhaité favoriser le scénario « agriculture expansive de précision », tandis que « productivité élevée pour nourrir le monde » et « spécialisation territoriale » ont plutôt été défavorisés. Les deux derniers scénarios « diversification bas-intrants » et « filière durable multi-performante » entrainent respectivement des attitudes d'anticipation, accompagnées de proactivités positives, et de mise en veille, plutôt assortie de proactivité négative. Cet atelier s'est soldé par 170 propositions d'actions en cohérences avec les attitudes majoritaires de chaque scénario.

Pour conclure, les données remontées lors de ce séminaire sont analysées, avec les 6 autres réunions, et remis aux CS Grandes Cultures de FranceAgriMer et aux interprofessions pour établir un plan d'action.

# SUIVI DES RACES DE ROUILLE JAUNE

Le suivi de l'évolution des races de rouille jaune du blé par INRAE a été poursuivi en 2024. Compte tenu de la pression de maladie plutôt faible à l'échelon national, les 82 échantillons analysés (sur 112 reçus mais pas tous exploitables) étaient surtout issus des régions Normandie et Bretagne, avec également des situations dans les Yvelines et l'Essonne. Les variétés les plus fréquentes étaient les suivantes : CELE-BRITY, VICTO, PRESTANCE, NEMO, CHEVIGNON, SPIROU, etc.



Les résultats sont dans la même ligne que ceux des Symptômes de rouille jaune (photo DRIAAF-SRAL) années précédentes : 95 % des isolats appartenaient au groupe génétique PstS10 (appelé autrefois race Warrior -). Ce groupe est largement majoritaire depuis 10 ans désormais. A l'intérieur de celui-ci, le pathotype V17VNemo (dit Amboise) représente 80 % des isolats. Il est prépondérant depuis 2020. Le pathotype V17ANemo, autrefois dominant, est désormais à un peu moins de 20 %.

Le nombre d'échantillons collectés n'est pas forcément un indicateur de la sensibilité des variétés. Ainsi une variété résistante peut présenter quelques symptômes sans pour autant que la résistance soit contournée. D'autre part, une variété peut être bien protégée par une résistance à l'âge adulte, mais présenter des symptômes en début de cycle lorsque les conditions sont favorables à la maladie. Cette vigilance sur les variétés résistantes peut permettre la détection précoce d'un éventuel nouveau pathotype de contournement.

## FLORE DES BORDURES

Des scientifiques d'INRAE et de l'ANSES ont étudié l'évolution de la végétation des bordures de champs de 500 parcelles agricoles en France hexagonale pour comprendre les effets du changement climatique et des pratiques agricoles sur ces plantes. Il s'agit du réseau national de parcelles suivies pour les effets non intentionnels des pratiques agricoles (ENI), pour lequel 21 parcelles sont suivies en Île-de-France.

Les résultats, publiés dans Ecology Letters, font le constat qu'en 10 ans la température moyenne a augmenté de 1,2 °C et l'humidité des sols a diminué de



Suivi de la flore des bordures (photo DRIAAF-SRAL)

14 % dans ces parcelles. Les travaux montrent que les communautés de plantes des bordures de champs ont changé en conséquence pour inclure davantage d'espèces dotées de stratégies de tolérance à la chaleur et à l'aridité, au détriment d'espèces capables de résister aux perturbations liées aux pratiques agricoles. Des pratiques d'atténuation du changement climatique, telles que les couverts végétaux et l'agroforesterie ou encore la réduction d'usages d'intrants en agriculture, permettraient de préserver les capacités d'adaptation de cette biodiversité.

## Pour voir l'étude

# **GUIDE BONNES PRATIQUES CHANCRE COLORE**

Suite à la parution du nouvel arrêté national de lutte contre le chancre coloré du platane en date du 31/01/2025, Plante & Cité, en collaboration avec le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, publie une version enrichie du guide de bonnes pratiques préventives et curatives pour préserver les platanes face au chancre coloré.

A destination des gestionnaires et des propriétaires de platanes, et de toutes les entreprises réalisant des interventions sur et à proximité des platanes, ce guide rappelle



toutes les obligations réglementaires ainsi que des recommandations, en s'appuyant notamment sur des retours d'expériences dans différentes régions.

Télécharger le guide

# Actualité réglementaire

# **CERTIPHYTO**

Dans le cadre de la mise en œuvre pratique du moratoire sur le conseil stratégique phytopharmaceutique, le décret 2025-222 du 7 mars 2025 (JO du 09/03/2025) proroge d'un an la durée de validité des certiphytos octroyés à titre individuel dont l'échéance expire entre le 2 mai 2025 et le 1<sup>er</sup> mai 2026.

## AUTORISATIONS – RETRAITS – DEROGATIONS

Les États membres de l'Union européenne ont définitivement adopté, le 12 mars, l'interdiction du flufénacet, un herbicide très utilisé en grandes cultures. Les évaluations de l'autorité européenne de sécurité alimentaire (EFSA) ont conclu à son comportement de perturbateur endocrinien et sa toxicité pour les milieux aquatiques. Il se dégrade en acide trifluoroacétique, un polluant de la famille des Pfas (dits polluants éternels).

Les Etats membres pourront accorder un délai de grâce de dix-huit mois maximum pour écouler les stocks. Les dates pour la France seront précisées par l'ANSES.

Les nouvelles dérogations 120 jours accordées sont les suivantes :

- NIRVANA S (imazamox + pendiméthaline) pour le désherbage de la lentille jusqu'au 13/07/2025. Suivre les recommandations de Terres Inovia.
- BUFFER PROTECT N (acide citrique + disodium phosphate) contre le feu bactérien sur pommier et poirier, en association avec BLOSSOM PROTECT TM, jusqu'au 08/07/2025.
- HYPOCHRYPHO (souches de *Cryphonectria parasitica* infectées par le CryphonectriaHyVirus 1) contre les champignons à chancre du châtaignier, jusqu'au 13/07/2025. Non autorisé en pépinières.
- AILANTEX (*Verticillium nonalfalfae*) pour lutter contre l'ailante glanduleux dans les infrastructures ferroviaires et hydrauliques, jusqu'au 29/06/2025. Le produit s'inocule sujet par sujet.
- TORNADO SC (métamitrone) pour le désherbage des betteraves potagères et scorsonères, jusqu'au 29/06/2025.
- SUCCESS 4 (spinosad) pour lutter contre les coléoptères phytophages (dont la chenille noire *Arima marginata*) des fines herbes et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) non alimentaires, avec deux applications maximales tous usages confondus, jusqu'au 29/06/2025.
- -AFFIRM (benzoate d'émamectine) pour lutter contre les mouches des fruits sur cerisier et les chenilles foreuses (carpocapse) des pruniers, avec 3 applications maximum, jusqu'au 31/07/2025.
- EXIREL (cyantraniliprole) pour lutter contre les mouches des fruits sur cerisier, avec 3 applications maximum, jusqu'au 31/07/2025.
- SUCCESS 4 (spinosad) pour lutter contre les mouches des fruits sur cerisier, avec 3 applications maximum, jusqu'au 31/07/2025.
- SOKALCIARBO WP (kaolinite) pour lutter contre les mouches des fruits sur cerisier, avec 5 applications maximum, jusqu'au 31/07/2025.

A noter également la dérogation de l'INSIOR GrA, une kairomone à effet répulsif pour lutter contre les pucerons de la betterave industrielle, avec 2 applications à 15 jours d'intervalle, jusqu'au 30/07/2025. Il se présente sous forme de granulés distribués au moyen d'un épandeur de type anti-limaces.

Il s'agit d'une solution innovante qui vient compléter les moyens à disposition pour prévenir les attaques de jaunisse.



Pucerons sur betteraves (photo DRIAAF-SRAL)

# Actualité Ecophyto

#### **PARSADA**

Pour les personnes intéressées par le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) plusieurs articles viennent de paraître sur EcophytoPIC pour illustrer des projets financés :

https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/concevoir-son-systeme/appel-projet-parsada

Les avancées du plan sont également présentées dans un bulletin trimestriel publié sur le site du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire :

https://agriculture.gouv.fr/plan-daction-strategique-pour-lanticipation-du-potentiel-retrait-eu-

ropeen-des-substances-actives-et

Dans le cadre du projet 1<sup>er</sup> Decclic, qui vise à anticiper l'interdiction des substances actives essentielles à la maîtrise des dicotylédones en cultures spécialisées, l'ensemble des partenaires souhaite mieux cerner les pratiques de désherbage mises en place par les producteurs des différentes filières à travers une enquête en ligne.

L'enquête se concentre sur les freins et les leviers à la mise en place de pratiques alternatives de désherbage (désherbage mécanique, pulvérisation ciblée, pulvérisation ultra-localisée, etc.) sur 3 cultures maximum par participant, parmi les suivantes :

- les légumes destinés à la transformation : betterave potagère, carotte, céleris, choux, épinard, haricot, navet, oignon, pois potager, salsifis, tomate d'industrie,
- les légumineuses destinées à la transformation : féverole, lentille, lupin, pois chiches, pois protéagineux,
- les grandes cultures destinées à la transformation : maïs doux, pomme de terre,
- les plants de pomme de terre,
- le pavot médicinal.

Participer à l'enquête

# **GUIDE COLLECTIVITES**

De 2022 à 2024, Plante & Cité a mené une étude avec le soutien de l'Office français de la biodiversité (OFB) et du ministère en charge de la transition écologique dans le cadre de la stratégie Ecophyto pour identifier les compétences des collectivités territoriales leur permettant d'agir directement ou indirectement en faveur de pratiques économes en pesticides sur l'ensemble de leur territoire. Il en ressort une diversité de leviers d'action mobilisables localement pour préserver la qualité de l'eau, les milieux naturels et la santé des habitants, tout en favorisant le développement des activités agricoles du territoire.

Un guide technique « Leviers d'action vers des territoires sans pesticide » vient de paraître. Après des repères généraux sur les pratiques phytosanitaires, la réglementation et les enjeux, ce guide présente 10 leviers d'actions illustrés par une cinquantaine de retours d'expériences. Il s'adresse aux élus, aux services des collectivités territoriales et à leurs syndicats spécialisés, qui sont confrontés à la nécessaire réduction de l'impact des pesticides sur leur territoire.

Lien de téléchargement :

https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/940

## CARREFOUR DE L'INNOVATION DEPHY EXPE 2

Le 13 mars 2025, le Lycée Agricole Le Valentin, INRAE, Agreenium, et la cellule d'animation nationale du réseau DEPHY Ecophyto ont organisé une journée de restitution des résultats des projets du réseau DEPHY EXPE 2, arrivant à leur terme en décembre 2024. L'objectif est de diffuser les connaissances des principaux enseignements de ces essais systèmes qui ont éprouvé pendant 6 ans des combinaisons de leviers alternatifs à la lutte chimique pour maîtriser les bioagresseurs des cultures : diversification de l'agroécosystème, méthodes de contrôle biologique, choix de matériel végétal, stratégie d'évitement, prophylaxie, etc.

Les modalités de mises en œuvre des alternatives testées sur différentes filières (arboriculture, maraîchage, grandes cultures, etc.), leurs conditions de réussite et de diffusion et leurs impacts sur les performances techniques, économiques et environnementales de systèmes ont été discutées. Pour voir les présentations :

https://ciag.hub.inrae.fr/les-carrefours-de-l-innovation/dephy-expe-2-13-mars-2025

# CARREFOUR DE L'INNOVATION SANTÉ HUMAINE ET DES ÉCOSYSTÈMES

Le 6 février, INRAE, Agreenium, Oniris et l'équipe d'animation Ecophyto Recherche & Innovation ont organisé une journée de restitution des résultats finaux de 11 projets financés par l'axe recherche & innovation du plan Ecophyto sur la thématique : « Produits phytopharmaceutiques, santé humaine et des écosystèmes : des expositions aux impacts ». Pour voir les présentations :

https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/exposition-et-impacts/replay-produits-phytopharmaceutiques-sante-humaine-et

### APPEL A PROJETS - ANR ECOPHYTO RECHERCHE & INNOVATION

Afin de contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie Ecophyto 2030 en s'appuyant sur les résultats de la recherche, les ministères en charge de la recherche, de l'agriculture, de la transition écologique et de la santé lancent une quatrième édition de l'appel à projets « Ecophyto Maturation » (ECOM). Opéré par l'ANR et cofinancé par l'OFB, ce programme promeut l'émergence de solutions innovantes, opérationnelles et mobilisables pour réduire l'usage et l'impact des produits phytosanitaires.

Cette quatrième édition concernera ainsi deux volets :

- innovations techniques/technologiques,
- innovations sociales, organisationnelles et de politiques publiques.

Pour en savoir plus :

https://anr.fr/fr/detail/call/appel-a-projets-de-recherche-ecophyto-maturation-ecom-2025/

agriculture.gouv.fr